



# **“ UN MORT QUI TOUJOURS VIF SERA ” : MAROT ET L’ÉTRANGE ÉPITAPHE DE PIERRE DE VILLIERS**

Xavier Bonnier

## **► To cite this version:**

Xavier Bonnier. “ UN MORT QUI TOUJOURS VIF SERA ” : MAROT ET L’ÉTRANGE ÉPITAPHE DE PIERRE DE VILLIERS. Réforme, Humanisme, Renaissance, 2017, 10.3917/rhren.084.0007 . hal-03589329

**HAL Id: hal-03589329**

**<https://normandie-univ.hal.science/hal-03589329>**

Submitted on 25 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « UN MORT QUI TOUJOURS VIF SERA » : MAROT ET L'ÉTRANGE ÉPITAPHE DE PIERRE DE VILLIERS

Xavier Bonnier

Association d'études sur la Renaissance, l'Humanisme et la Réforme | « Réforme,  
Humanisme, Renaissance »

2017/1 N° 84 | pages 7 à 24

ISSN 1771-1347

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-reforme-humanisme-renaissance-2017-1-page-7.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Association d'études sur la Renaissance, l'Humanisme et la Réforme.

© Association d'études sur la Renaissance, l'Humanisme et la Réforme. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## « Un mort qui toujours vif sera » : Marot et l'étrange épitaphe de Pierre de Villiers

Xavier BONNIER

Université de Rouen

---

*They reckon ill who leave me out;  
When me they fly, I am the wings;  
I am the doubter and the doubt,  
And I the hymn the Brahmin sings.  
R. W. Emerson, Brahma*

Vers la fin de la septième section de *L'Adolescence clémentine*, parue en 1532, intitulée « Complainctes et épitaphes », Clément Marot mêle pièces sérieuses et facétieuses, sans alternance rigoureuse d'ailleurs, qu'il s'agisse de louer la mémoire de Christophe de Longueil ou de se moquer d'un moine débauché à moitié imaginaire. L'avant-dernière épitaphe, consacrée à un secrétaire du roi, se situe justement entre celle d'un supposé « Frere André », regretté par ses conquêtes féminines, et l'épitaphe consacrée au comédien Jehan Serre, farceur bien attesté de l'époque. La voici, dans une transcription à peine modernisée :

De feu maistre Pierre de Villiers<sup>1</sup>

Cy gist feu Pierre de Villiers,  
Jadis fin entre deux milliers,  
Et secretaire de renom  
De François, premier de ce nom.  
5 Si saignement vivre souloit,

---

1. Texte reproduit selon l'édition de François Rigolot (Marot, *Œuvres complètes I*, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2007, p. 111-112).

- Que jamais estre ne vouloit  
 (Combien qu'il fust vieil charié)  
 Prestre, ne mort, ne marié,  
 De peur qu'il ne chantast l'office,  
 10 De peur qu'il n'entrast en service,  
 Et de peur d'estre ensevely.  
 Et de faict, je tiens tant de ly,  
 Ou au moins par tout le bruit a,  
 Que des troys, les deux evita:  
 15 Car jamais on ne le veit estre  
 Au monde marié, ne prebstre:  
 Mais de mort, ma foy je croy bien  
 Qu'il l'est, depuis ne sçay combien.  
 Les deux ils sceut bien eschapper,  
 20 Mais le tiers le sceut bien happer  
 Mil cinq cens ung et vingt [et] quatre:  
 Non pas happer, mais si bien battre,  
 Qu'il dort encor icy dessoubz.  
 De ses pechez soit il absoulz<sup>2</sup>.

Étrange épitaphe, qui semble osciller de l'amer au doux et du grave au léger, en une hésitation que seule, peut-être, une identification du personnage évoqué permettrait de lever. La question se pose donc de savoir qui était exactement ce secrétaire de François I<sup>er</sup> nommé Pierre de Villiers. Or, les sources historiques les plus fiables ne permettent pas de la résoudre franchement, et laissent même envisager une pure et simple fiction.

Document majeur de référence, le *Catalogue des Actes de François I<sup>er</sup>*, pour la période intéressée (1515-1530), et qui regorge de décisions officielles prises au jour le jour, ne fait nulle part état d'un quelconque Pierre de Villiers, ou même « de Villiers<sup>3</sup> », puisque cette variante semble avoir été rencontrée, et plus fréquemment même, s'il faut en croire l'édition de

2. L'édition originale (Paris, Roffet/Tory, 1532), tout comme l'une au moins des suivantes (Paris, à l'enseigne du Faulcheur, 1534) ajoute au-dessous du dernier vers: « Amen ». Malgré son principe éditorial (Marot, *Ceuvres complètes I*, éd. cit., p. 27), François Rigolot n'a pas retenu cette conclusion, pour une raison qui nous échappe.

3. Voir Paul Marichal, *Catalogue des Actes de François I<sup>er</sup>*, t. I (1<sup>er</sup> janvier 1515 – 31 décembre 1530), Paris, Imprimerie Nationale, 1887 (texte disponible en ligne sur Gallica).

G. Guiffrey et J. Plattard<sup>4</sup>. Certains éditeurs modernes accréditent, sans précision supplémentaire, l'existence d'un personnage de ce nom ayant cette fonction, probablement sur la foi de leurs prédécesseurs<sup>5</sup>, tandis que d'autres restent plus circonspects, flairant la supercherie<sup>6</sup>.

Du reste, le travail extrêmement documenté de Sylvie Charton-Le Clech sur cette classe émergente des notaires et secrétaires du roi ne mentionne aucun Pierre de Villiers dans la liste de ceux dont Marot a composé l'épitaphe :

Outre celle très connue de Florimond Robertet, Clément Marot a composé celles de Jean Cottereau, Robert Gedoy, beau-père de Jean Breton, Guillaume Prudhomme et Florimond de Champeverne, mais aussi celles de leurs épouses, Anne de Marle, la jeune femme de Gaillard Spifame, Catherine Budé, mariée à Etienne Le Blanc<sup>7</sup>.

4. Voir *Les Œuvres de Clément Marot de Cahors en Quercy valet de chambre du Roy – Tome quatrième – Epigrammes – Estrennes – Epitaphes – Cimetière – Complaintes – Oraisons*, Paris, Jean Schemit (repris sous : Clément Marot, *Œuvres*, éd. Georges Guiffrey, mise au jour d'après les papiers posthumes de l'éditeur avec des commentaires et des notes par Jean Plattard, Tome IV, Genève, Slatkine Reprints, 1969), p. 324. Pour appuyer sa notice généalogique sur Pierre de Villiers, Guiffrey renvoie en note à : « *Clairamb.* 36, fol. 8643 ; Cabinet des titres ; Laroque, *Hist. de la maison d'Harcourt* », références bibliographiques manifestement erronées d'après (et malgré) de multiples et patientes investigations (le volume 36 du fonds Clairambault ne comporte pas de tels folios), le *Catalogue des manuscrits de la Collection Clairambault*, édité par Ph. Lauer (Paris, Ernest Leroux, 3 vol., 1923-1932), qui permet le surplomb de l'ensemble, ne fait mention d'aucun « Villiers » ni « Villers », et s'il est bien question de plusieurs « Pierre de Villiers » chez La Roque, tantôt frère cadet, tantôt fils d'un « Guillaume » suivant l'époque considérée, un seul est signalé à la période concernée (fin xv<sup>e</sup> – début xvi<sup>e</sup> siècle), mais pas comme secrétaire du roi, ni détenteur de quelque fonction officielle : La Roque se contente en fait, dans ces proliférantes et labyrinthiques généalogies qui ne s'attachent qu'aux noms des fiefs, aux mariages et aux armoiries, de démontrer la parenté de deux maisons normandes, Vierville et Villiers, elles-mêmes liées aux Harcourt. Voir *Histoire généalogique de la maison de Harcourt, enrichie d'un grand nombre d'armoiries [...]*, par Messire Gilles-André de la Roque, Paris, Sébastien Cramoisy, 1662, t. II, p. 1069-1080.
5. Par exemple Frank Lestringant, dans son édition de *L'Adolescence clémentine*, Paris, Gallimard, coll. « Poésie », 1987, p. 361.
6. Par exemple François Rigolot, qui écrit : « Marot fait de Pierre de Villiers le secrétaire de François I<sup>er</sup> mais il s'amuse peut-être avec cette fiction. » (Marot, *Œuvres complètes I*, éd. cit., p. 545). Quant à Gérard Defaux, il suit les réserves de Claude-Albert Mayer (dans son édition de 1966, p. 201), et conclut à un « personnage mal identifié » (*Œuvres poétiques*, t. I, Paris, Classiques Garnier, 1996, p. 495).
7. Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et Culture au xvi<sup>e</sup> siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Toulouse, PUM, 1993, p. 272-273. Contactée personnellement à ce sujet,

Autre indice allant dans le même sens : pour aucun des personnages précités, Marot ne se contente du titre de « maistre », qui soit *à la fois* sans majuscule et sans ajout d'un autre titre ou d'un nom de fonction : il parle en effet de « feu Messire Florimond Robertet<sup>8</sup> », de « Messire Jehan Coterau, Chevalier seigneur de Maintenon<sup>9</sup> », de « Monsieur du Tour, Maistre Robert Gedoy<sup>10</sup> », de « Maistre Guillaume Preudhomme<sup>11</sup> », ou de « Monsieur le General, Guillaume Preudhomme<sup>12</sup> », et « de Florimont de Champeverne, Valet de chambre du Roy<sup>13</sup> ». Même s'il faut tenir compte d'un contexte de relative instabilité typographique, la simple séquence « maistre Pierre de Villiers » a quelque chose de suspect, voire de moqueur, qui rappelle que cette appellation a longtemps été attribuée à des personnages masculins pas tout à fait dignes de se faire appeler « Monsieur », mais qui excellent dans un domaine particulier – et donc un riche propriétaire, un homme de loi, un commerçant, un artisan ou un artiste, bref un roturier jouissant d'une certaine notoriété (comme évidemment « Maître Pathelin », qui était avocat, et, par dérivation ou extension d'usage, l'ironiquement emphatique « Maître Corbeau » de la Fontaine<sup>14</sup>).

Deviendrait-elle un jour soluble, cette question d'identité du défunt ne serait pourtant pas la seule bizarrerie de l'épithète qui lui est dédiée<sup>15</sup>. Elle serait même, à vrai dire, l'arbre qui cache la forêt, ou plus justement le sentier sinueux par où l'on va s'y perdre, car les détails insolites sont nombreux, et dans le même esprit d'indécision ou d'indécidabilité.

---

Sylvie Le Clech assure n'avoir pas rencontré ce nom dans les innombrables documents qu'elle a dépouillés. Qu'elle soit ici remerciée de son aimable collaboration.

8. Marot, *Œuvres complètes I*, éd. cit., p. 188.

9. *Ibid.*, p. 349.

10. *Ibid.*, p. 430.

11. *Ibid.*, p. 484.

12. Marot, *Œuvres complètes II*, éd. François Rigolot, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2009, p. 333.

13. Marot, *Œuvres complètes I*, éd. cit., p. 355.

14. Voir la subtile analyse de Georges Kliebenstein sur la valeur contrastée de cet appellatif dans la fable (« Le cri du phénix », *Poétique* n° 103, sept. 1995, Paris, Le Seuil, p. 285-299).

15. La question se pose également (mais avec beaucoup moins de bizarreries supplémentaires) pour plusieurs autres personnages du « Cymetiere », comme un certain « Alexandre, président de Barrois », ou « Loys Jagoyneau, jadis receveur de Soissons », dont il ne reste plus de trace (éd. cit., t. I, p. 352-355).

Que signifie, par exemple, le participe passé en position d'adjectif attribut dans la parenthèse concessive « (Combien qu'il fust vieil charié) » ? Deux acceptions sont attestées à l'époque : d'une part celle du voyage en chariot, car être « charié<sup>16</sup> », c'est être transporté sur une espèce quelconque de char attelé, d'où la forte probabilité du sens élargi (ou métaphorique) d'expérimenté ; serait « vieil charié » un homme depuis longtemps accoutumé aux déplacements, aux aléas de la mobilité géographique ou sociale, ballotté d'une condition à l'autre et devenu très aguerri, bref, quelqu'un qui selon l'expression familière « a roulé sa bosse<sup>17</sup> ». D'autre part, la sémantèse de la carie, de la pourriture, de la détérioration organique (« charié » est aussi la variante palatalisée de « carié », qui vient lui-même du latin classique *cariosus*, carié, vermoulu)<sup>18</sup>. Comme dans l'acception précédente, l'adjectif antéposé « vieil » aurait une valeur

16. En léger amont linguistique (la langue de Marot est encore largement médiévale), Godefroy donne « charier, charrier, charroier, -oyer, karier, v.n., conduire un char » (*Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, F. Vieweg, 1881-1902, t. II, p. 72). Pour le XVI<sup>e</sup> siècle proprement dit, Huguet consacre une entrée à la forme précise « charié », mais sans la définir, et se contente de citer cette pièce de Marot. Comme l'entrée est intermédiaire entre « chariable, chariage » (définies comme variantes d'une forme majoritaire avec gémignée), et « charier », au même sens que Godefroy, il faut évidemment en déduire que le sens est transparent et décline le champ lexical du substantif-source « char ». En aval enfin, Borel donne de l'infinitif une définition mi-abstraite, mi-concrète, assez intéressante, parce qu'elle réalise l'alliance mentale du chemin et de la conduite morale : « Charier. Procéder, aller. *Mehun au Codicile*: Et sont aucunesfois ceux qui plus droit charient. Et Marot ès Pseumes: Qui charier ainsi voudra, / Craindre ne faut que jamais verse. » (*Dictionnaire des termes du vieux français*..., Paris, Briasson, 1750, p. 41).

17. L'expérience du voyage et l'expérience humaine due à l'âge se conjuguent très bien dans cette définition donnée à l'emploi de « charié » par Marot dans cette occurrence précise : « très expérimenté, qui a beaucoup vécu et voyagé » (France Guyot, Jean-Charles Monferran, « Glossaire », in *Le Génie de la langue française. Autour de Marot et La Fontaine*, ENS Éditions, 1997, p. 157).

18. La Curne de Sainte-Palaye est très précis et s'appuie justement sur ce passage : « Charié, adj. Carié, vermoulu. C'est le sens propre. (Voy. Le gloss. de Marot). De là, on a dit au figuré : *vieil charié*, pour cassé de vieillesse [suit la citation des v. 5-8 de l'épitaphe] » (*Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, ou Glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Niort/Paris, Favre/Champion, 1877, t. III, p. 393). À noter que dans son *Glossaire de la langue romane*, J.-B. B. Roquefort donne successivement l'entrée « charié » au sens de « vermoulu, carié », et « charier », au sens de « charger, voiturier, aller, procéder » (*op. cit.*, Paris, Warée, 1808, t. I, p. 239).

adverbiale équivalant à « depuis longtemps », « de longue date ». Le lecteur a donc le choix entre deux « traductions » de la concessive :

1. \*Bien qu'il fût plein d'expérience,
2. \*Bien qu'il fût tout décrépît.

Mais comment accorder chacune de ces options (heureusement compatibles entre elles<sup>19</sup>) avec l'expression du triple refus de Pierre de Villiers ? Le problème se pose avec d'autant plus d'acuité que ce ne sont pas forcément les mêmes raisons qui peuvent dissuader de se marier ou de se faire prêtre (et même, dans ce cas-là, le refus de l'un peut aisément devenir la cause de l'acceptation de l'autre : renoncer à la prêtrise justement pour se marier et fonder une famille, ou à l'inverse renoncer à la vie conjugale pour se faire le ministre de Dieu). Il faut donc tenir compte de ce facteur commun, d'autant plus retors qu'il oblige à vérifier en quelque sorte à l'envers sa validité : à suivre benoîtement le prédicat, en effet, Pierre de Villiers refusait à la fois la prêtrise, la mort et le mariage pour la même raison (« sagement vivre ») et néanmoins à l'encontre d'une certaine logique implicitement rappelée par la concessive (sinon celle-ci serait superflue). En ne retenant que les deux options sémantiques du participe « charié » indiquées à l'instant, le lecteur a le choix entre deux grandes possibilités interprétatives pour les vers 5-8 :

1. \*Il vivait si sagement que jamais il ne voulait être (malgré toute son expérience) ni prêtre, ni mort, ni marié ;
2. \*Il vivait si sagement que jamais il ne voulait être (malgré sa grande décrépitude) ni prêtre, ni mort, ni marié.

Voilà de quoi rester perplexe<sup>20</sup>, pour trois raisons :

Tout d'abord, le premier énoncé ne peut être cohérent que si le contre-poids théorique de l'expérience, signalé dans la parenthèse, échoue face à ces trois devenir pour des raisons différentes. Villiers serait assez mûr

19. Voir le proverbe « si jeunesse savait, si vieillesse pouvait », dont la première formulation imprimée, et le commentaire stylistique serré, datent comme par un fait exprès du xvi<sup>e</sup> siècle : voir H. Estienne, *Les Premices, ou le I Livre des proverbes epigrammatizez ou des epigrammes proverbializez*, Genève, H. Estienne, 1594, p. 173.

20. En dehors évidemment de l'imparfait « voulait », qui semble dicté par la rime et auquel on substituerait volontiers aujourd'hui un « voulut ». Il en sera cependant question *infra*.

pour devenir prêtre, mais refuserait par exemple le caractère trop public ou contraignant de la fonction, l'exposition quotidienne aux sollicitations et misères de ses ouailles, et préférerait « sagement vivre » : choix de vie au fond respectable – et qui peut même être dicté par une certaine modestie, un *non dignus sum* venu en droite ligne du centurion des évangiles<sup>21</sup> ; il serait également trop expérimenté pour ignorer sa finitude de mortel, mais malgré cela s'économiserait pour vivre le plus longtemps possible (sa « sagesse » serait alors à prendre, avec humour, comme un hyperbolique et au fond peu raisonnable instinct de survie permanent, une *hybris* de la longévité) ; il serait enfin largement en âge de se marier, et admettrait même les avantages de cet état sur ses vieux jours, mais, redoutant quelque Xanthippe<sup>22</sup>, rechignerait aux tracas du ménage. En tout état de cause, cette « sagesse » est bien suspecte, elle tient plutôt d'une peur malade du risque qui fait litière des conventions sociales, et ne peut motiver simultanément ces refus qu'en mettant sur le même plan l'état ecclésiastique, l'état conjugal et l'état cadavérique, ce qui frôle la subversion : on n'« est » pas prêtre comme on n'« est » plus, et si l'on objecte qu'à sa manière le prêtre est « mort au monde », alors la seconde équation avec l'état de mariage est là pour réactiver l'incongruité du parallèle ou de l'assimilation, et produit une sorte de zeugme scandaleux et sociologiquement indéfendable.

Ensuite, le second énoncé, soutenable de façon plus homogène que le précédent sur son triple déploiement, fait passer plus nettement la subversion du côté du narrateur : comme s'il refusait de céder à la facilité, ou de recourir à des usages supposés ineptes et destructeurs, Villiers ne se fera pas prêtre, s'accrochera à la vie, et restera célibataire. C'est là, pour le coup, que l'équation est possible entre les trois destins, mais au prix d'un présupposé rien moins que bien-pensant : de même que la décrépitude conduit « naturellement » au trépas (ou à son acceptation), il faut

21. *Matthieu*, VIII, 8 ; *Luc*, VII, 7.

22. Villiers serait alors un anti-Socrate, car celui-ci aurait épousé Xanthippe pour s'aguerrir, certain que « s'il parvenait à vivre avec sa femme, il en deviendrait d'autant plus apte à vivre avec les autres gens » (Diogène Laërce, *Vie, Doctrines et Sentences des philosophes illustres*, II, 37).

être gâteux ou en mauvaise santé pour être prêtre, ou pour se marier. La proximité immédiate de la caractérisation « vieil charié » au sens de « décrépît » et de « prebtre » déclenche une surprise et réveille au passage la veine anticléricale du recueil, surtout représentée jusque-là par les pièces antimonacales<sup>23</sup>.

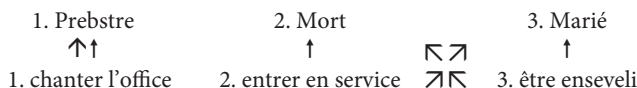
Enfin, et malgré son scandale apparent, il semble que le cotexte invite à valider cette seconde option, car ces quatre vers se donnent comme une explication, ou comme une illustration, d'une qualité du défunt précédemment mentionnée : Villiers était « Jadis fin entre deux milliers » (v. 2), autant dire qu'il ne manquait pas d'intelligence, de sagacité, de *mêtis*; ce qui est indiqué ensuite à son sujet, juste avant ces quatre vers, c'est sa (prétendue) fonction, et non une qualité intérieure comme la finesse, et cela non seulement ne perturbe pas le lien entre celle-ci et les trois refus (il y a en outre le relais du « si sagement »), mais paraît le cautionner par avance, la fonction de secrétaire du roi supposant en général ce genre de qualités. En conséquence, le lecteur est invité à apprécier les preuves tangibles, en matière de conduite existentielle, de la finesse de Villiers, et ces preuves sont son refus de la prêtrise, de la mort et du mariage, en dépit d'une décrépitude qui devrait les lui faire envisager. Conséquence de la conséquence : à moins que le compliment ne soit ironique (les « preuves » de la finesse du personnage indiquant alors au contraire une certaine sottise, mais rien de tel ne s'est fait sentir), le poète semble partager, au moins de loin et avec une certaine malice, les partis pris et résolutions hédonistes du personnage.

Certes, la suite immédiate semble propre à lever tous les doutes, puisque les motifs des trois refus sont donnés chacun séparément sur un vers, ce qui paraît rendre vaines *a posteriori* les perplexités senties juste auparavant<sup>24</sup>. Pourtant, les choses se compliquent une nouvelle

23. Voir les épitaphes immédiatement antérieures : « de frere Jehan Levesque Cordelier », mort « De la verolle qui luy vint », et « de frere André Cordelier » qui « chevauchoit [les femmes] / Comme ung grand asne desbasté ».

24. Et qui ne sont pas imaginaires pour autant ; il faut tenir, surtout dans ces pièces courtes, le plus grand compte de la progression cursive du propos : jusqu'à la fin du vers 8, et même s'il

fois, et au moment où elles devraient s'éclaircir, car l'ordre des motifs invoqués ne reprend pas celui des devenirs envisagés. Si le « De peur qu'il ne chantast l'office » (v. 9) convient parfaitement au premier refus (d'être « prebstre »), et lance apparemment une série respective, la deuxième explication (« De peur qu'il n'entrast en service », v. 10) convient mal au deuxième refus (d'être « mort »), lequel devrait être en revanche motivé par le troisième (« Et de peur d'estre enseveli », v. 11). Cette perturbation a un effet absolument ravageur sur l'univers de représentation entrevu, puisque c'est *ipso facto* le mariage qui est assimilé à un véritable trépas. En figure<sup>25</sup> :



Faut-il en déduire, symétriquement, l'assimilation du trépas à quelque pesant « service » ? Ce serait là encore assez transgressif, car quel autre « service » le lecteur peut-il imaginer pour un défunt que celui de louer à jamais son Dieu tout-puissant en attendant le Jugement Dernier, voire une fois parvenu en Paradis ? Les morts seraient alors implicitement présentés comme de simples domestiques, voire des esclaves, ce qui serait exactement le contraire de l'image de la mort comme libération de toutes les souffrances endurées ici-bas<sup>26</sup>. Si mourir équivaut à « entrer en service », alors c'est le « sagement vivre » qui est la liberté, idée suspecte voire téméraire pour l'orthodoxie chrétienne, catholicisme et Réforme pour une fois confondus<sup>27</sup>.

---

est très vite « détrompé » ensuite, le lecteur ne peut qu'être désarçonné par le caractère paradoxal ou provocateur de ce choix de vie.

25. Les flèches fines indiquent la relation explicative apparente (de chaque motif à chaque refus) dans l'ordre de la lecture, les flèches épaisses l'application rétroactive la plus logique.

26. Rappelons que « service » vient de *servitium*, « condition d'esclave », « esclavage », c'est un dérivé de *servus*. Voir le *Robert historique de la langue française*, *ad loc.*

27. À mi-chemin des deux théologies, ce passage de saint Augustin donne bien le ton du *contemptus mundi* transversal à la chrétienté, même abstraction faite de l'incomparable supériorité que la foi est censée conférer à l'Au-delà : « Malheur aux bonheurs du monde. Une fois, deux fois. On a peur de l'épreuve. La joie est pourrie. Malheur aux épreuves du monde. Une fois,

Néanmoins, deux données cotextuelles peuvent dispenser de cette application symétrique : d'une part, la troisième assimilation implicite, celle du mariage et de l'ensevelissement<sup>28</sup>, une fois lu le vers 11, est suffisamment hilarante, dans sa misogynie de bonne guerre (sinon de bon goût) pour autoriser un lien plus lâche, moins rigoureux, entre la mort et l'entrée en service ou servitude : si l'effet est réussi, point besoin de chicaner, l'image d'une vague dégradation suffisant à combler la case vide.

D'autre part, Marot pratique ailleurs dans le recueil la perturbation d'un système ternaire, sans que l'effet soit aussi sarcastique que dans l'épithèque : au rondeau 43, « Des trois couleurs, Gris, Tanné, et Noir », le vers 1 mentionne sagement ces trois éléments dans l'ordre du titre (« Gris, tanné, noir, porte la fleur des fleurs<sup>29</sup> »), puis la strophe centrale fait d'abord passer le troisième en premier, et le fait suivre des premier et deuxième (« Car le noir dit la fermeté des cueurs ; / Gris le travail ; et tanné les langueurs. », v. 6-7), avant de concentrer les significations dans une combinaison qui place cette fois en premier le second élément, suivi du premier et du troisième (« Par ainsi c'est langueur en travail ferme », v. 8 : on voit que le sens symbolique du gris est au milieu, et celui du noir à la fin). Le rentrement reprend logiquement l'ordre du

---

deux fois, trois fois. On désire le bonheur. Dures épreuves. Le seuil de tolérance est brisé. La vie humaine sur la terre est une provocation. Jamais de répit. » (*Les Aveux* [= *Confessions*], trad. Frédéric Boyer, Paris, POL, 2009, X, 39, p. 285-286). Plus fluide, harmonieuse et clairement syllogistique, la vénérable traduction d'Arnauld d'Andilly (Paris, Gallimard, « Folio classique », 1993, X, 28, p. 373) rend moins justice au caractère effusif du texte latin, avec ses « *Væ!* » et ses formules inversées très resserrées, qui se retrouvent ici dans un style de *haiku* ou de formule zen. Et la « *temptatio* » du texte original est peut-être moins bien rendue par la « tentation » très vite diabolique et culpabilisante du janséniste que par la « provocation » d'allure plus quotidienne et plus universelle de Frédéric Boyer.

28. Quasi-*topos*, en réalité, jusque dans une formule qui n'existait pas en tant que telle à la Renaissance, ni même du temps de Littré, mais qui devait bien avoir son équivalent, et qui en dit long sur le caractère traumatique de ce passage du célibat au ménage légal : « enter-rer sa vie de garçon ».
29. Désignation à la fois hyperbolique, métaphorique et périprastique de Marguerite d'Alençon, conformément à un jeu de mots courant à l'époque sur *margarita* (« perle » en latin, comme dans le conseil ou l'injonction christique « *neque mittatis margaritas uestras ante porcos* », *Matthieu*, VII, 6), jeu de mots que Jean Lemaire de Belges avait déjà utilisé pour désigner Marguerite d'Autriche, sa protectrice, dans la première *Épître de l'Amant vert*.

titre et du premier vers, ce qui accroît rétrospectivement la sensation de perturbation ; la dernière strophe paraît revenir à la combinaison antérieure au rentrement, mais de manière plus feutrée ou plus discutable, puisqu'elle dit :

J'ay ce fort mal par elle et ses valeurs,  
Et en souffrant, ne crains aucuns malheurs,  
Car sa bonté de mieux avoir m'affirme<sup>30</sup>.

Le premier élément, « ce fort mal » pourrait s'accorder sans peine au « tanné » de la « langueur », et le second, le gérondif « en souffrant », au « gris » du « travail », le troisième reprenant de façon limpide, par le dérivé verbal « m'affirme », la « fermeté » du « noir »<sup>31</sup>. Le rentrement final rétablit bien sûr l'ordre initial, « Gris, tanné, noir » (v. 15).

Ce qui donnerait, en accordant un numéro d'ordre à chacune de ces couleurs d'après leur première apparition (et en faisant ressortir par leur disposition superposée les combinaisons identiques) :

1. 1 → 2 → 3

2. 3 → 1 → 2

3. 2 → 1 → 3

4. 1 → 2 → 3

5. 2 → 1 → 3

6. 1 → 2 → 3,

Soit trois combinaisons parmi les six théoriquement possibles<sup>32</sup>, ce qui n'est déjà pas négligeable en l'espace de quinze vers.

Mais un autre exemple est encore plus parlant : dans la chanson 14 (« Dont vient cela, belle, je vous supply »), l'Amant-poète formule trois hypothèses dans le message qu'il adresse à l'Aimée pour se plaindre de son silence :

30. V. 10-12.

31. Une interversion des affectations entre les deux premiers éléments (qui donnerait donc le « gris » du « travail » pour le « fort mal » et le « tanné » de la « langueur » pour le « en souffrant ») est plausible, auquel cas il n'y aurait de toute façon que deux perturbations de l'ordre de la triade dans le rondeau. Mais il y en a au moins deux.

32. Manquent en effet les combinaisons 1-3-2, 2-3-1 et 3-2-1.

Je croy que plus d'amy ne demandez,  
 Ou mauvais bruyt de moy on vous revele,  
 Ou vostre cueur a faict amour nouvelle<sup>33</sup>.

Le second septain reprend d'abord la première hypothèse (« Si vous laissez d'amour le train joly », v. 8), mais ensuite la troisième et non la deuxième (« Si pour aultruy m'avez mis en oubly », v. 10), et enfin la deuxième au lieu de la troisième (« Mais si de mal en rien m'apprehendez<sup>34</sup> », v. 12). Comme dans l'exemple précédent, la permutation des prédicats ne déclenche ni sentiment de malicieuse transgression, ni brouillage temporaire de la compréhension : dans le cas du rondeau, l'éventuelle substitution des valeurs du « gris » et du « tanné », donc du « travail » et de la « langueur », n'est pas logiquement indéfendable, étant donné la proximité des réalités émotives ; dans le cas de la chanson, le balisage sémantique est si clair que le lecteur restitue sans peine l'ordre « normal », ou raccorde chaque hypothèse à la formulation correspondante : Marot a préféré clore la chanson sur le thème de la calomnie, peut-être pour pouvoir logger une pointe qu'il avait plus de mal à trouver au sujet du changement d'ami de cœur : si, dit-il en substance, on vous a dit du mal de moi,

Je veulx qu'autant que vous me semblez belle,  
 D'autant ou plus vous me soyez rebelle<sup>35</sup>.

Nul ne saurait prétendre restituer dans le détail de leur enchaînement les choix d'un écrivain, encore moins sans doute, compte tenu des servitudes spécifiques de l'*oratio stricta*, d'un poète : entre contraintes objectives des règles de la « poésie » et contraintes subjectives, imprévisibles et teintées de mille nuances de l'humeur du moment, de la fraîcheur d'esprit, des télescopages mémoriels et de l'envie de surprendre, toutes les options sont plausibles. Il n'en demeure pas moins que l'interversion

33. V. 5-7.

34. « apprehender » a ici le sens de « soupçonner », comme le pensent France Guyot et Jean-Charles Monferran (*op. cit.*, p. 155), ce qui convient au « mauvais bruyt ».

35. « Cruelle » en 1538.

d'une succession initiale de mots et de concepts n'est pas exceptionnelle sous la plume de Marot, et peut ne pas être dépourvue de sens. Mais ici, au minimum, sa simple possibilité interdit l'assignation mécanique du trépas à la servitude et du mariage à l'ensevelissement.

La suite de l'épitaphe pourrait clarifier, en narrant l'issue de la carrière de Pierre de Villiers, le discours sur ses trois aspects (prêtrise ou non, vie conjugale ou non, existence biologique ou décès). Mais comme par un fait exprès, une autre anomalie vient compromettre cette résolution, et de manière tout à fait inattendue : Marot ménage un léger suspense en se contentant d'évoquer par des adjectifs numéraux les trois destins (il tient de la rumeur publique que Villiers « des trois, les deux evita » (v. 14), sans préciser s'il faut comprendre « les deux *premiers* », auquel cas il s'agirait de la prêtrise et de la mort, mais ce ne serait pas logique dans le cadre d'une épitaphe, et il faut donc comprendre qu'il s'agit des deux premiers états mentionnés à la suite, ce qui dès lors justifie *a posteriori* l'interversion remarquée *supra*, chanter l'office et entrer en service), puis il affranchit avec humour le lecteur ou l'auditeur en précisant :

Car jamais on ne le veit estre  
 Au monde marié, ne prebstre :  
 Mais de mort, ma foy je croy bien  
 Qu'il l'est, depuis ne sçay combien<sup>36</sup>.

Voilà qui, au passage, semble renforcer les doutes initiaux quant à la fonction de « secrétaire de renom » au service du roi, puisque le poète déclare ignorer depuis combien de temps il est mort, ce qui est improbable, ou un peu étonnant, pour un personnage aussi important dont on fait l'épitaphe... C'est compter sans la facétie de Marot, qui ajoute aussitôt :

Les deux il sceut bien eschapper,  
 Mais le tiers le sceut bien happer  
 Mil cinq cens ung et vingt [et] quatre :

---

36. V. 15-18.

Ce dernier vers est fautif dans les premières éditions<sup>37</sup>, puisque manque la septième syllabe, qu'il faut obligatoirement insérer car il n'y a aucun moyen de jouer sur la longueur des voyelles (une diérèse, ou à la rigueur un [e] muet avant virgule à l'hémistiche suivie de voyelle) pour arriver sans sa présence à l'octosyllabe, et que les éditions suivantes (ou en tout cas certaines éditions postérieures à 1532) ont corrigé le vers en ajoutant l'esperluette<sup>38</sup>. Mais là n'est pas le problème, puisque les *errata* sont légion dans cette période éditoriale. Le problème, c'est qu'il est contradictoire de mentionner la date du décès de celui à qui l'on rend hommage et de se prétendre incapable de calculer le temps qui s'est écoulé depuis. Si Marot annonce un millésime, en l'occurrence 1525 (mil cinq cent un et vingt-quatre), pour situer le moment où la mort a « happé » Pierre de Villiers, comment peut-il par ailleurs affirmer ne pas savoir depuis quand celui-ci est mort ? Un rapide calcul approximatif en mois ou en années aurait suffi. La seule solution, en dehors évidemment de l'improbable et peu amusant aveu de limitation intellectuelle, qui voudrait que le poète sache lire et écrire mais pas compter, ce serait que le poète ne se situe pas lui-même dans un présent mesurable, qu'il ignore en quelle année il écrit, voire, pour prendre une expression courante, « quel jour on est ». Or, à ce compte-là, le poème devient beaucoup plus intéressant, car il suggère une sorte de vertige, d'inquiétante étrangeté.

Alors que Marot excelle en ingéniosité pour se façonner tour à tour diverses *personæ*, depuis le jeune étudiant dissipé des « Enfans sans soucy » ou le comédien amateur du « cry du jeu de l'empire d'Orleans » jusqu'à l'amoureux transi de certains rondeaux, en passant par le solliciteur éternellement désargenté, le fameux « Despourveu », il se situe ici dans une sorte de *no man's land* civil et circonstanciel, aussi peu rassurant que le brusque changement de voix d'une personne familière, évoluant

37. Celles de 1532 (Paris, pour Pierre Roffet, par Geoffroy Tory, à l'enseigne du Faulcheur); 1534 (Paris, à l'enseigne du Faulcheur); 1538 (Lyon, Sébastien Gryphe, s.d. mais date probable); 1538 (Lyon, Dolet); 1539 (Lyon, François Juste).

38. 1542 (Paris, Jean Bignon); 1544 (Lyon, Constantin, à l'enseigne du Rocher); 1547 (Lyon, Guillaume Roville).

entre extrême simplicité (un poète rend hommage à un grand personnage) et extrême complexité (car ce grand personnage est douteux, et le poète écrit de nulle part, ou plutôt de jamais). C'est dire qu'il joue des codes du genre pratiqué, en montrant avec quel souverain détachement il les maîtrise, pour aller jusqu'à suggérer qu'il *se joue* de ces codes, pour vider de l'intérieur et de son sens – et jamais par une franche protestation – la rhétorique curiale et événementielle, au profit d'une poésie teintée d'humour et d'étrangeté, voire d'une « poétique en creux », comme le dit Isabelle Pantin en faisant précisément référence à l'équivoque des tonalités dans l'épitaphe en question<sup>39</sup>. L'épitaphe de Pierre de Villiers est composée par un sujet en suspension, insaisissable dans le présent éternellement décalé d'une écriture fantomatique, et qui entreprend ici, par une fine escroquerie logique, par une menue fêlure dans la cohérence énonciative, de se vaporiser, comme si le mort était plus réel que le vivant.

Pourtant, au-delà de cette sorte d'effacement de la signature, ou d'« auto-fictionnalisation » (car c'est lui-même que le poète rend dès lors fictif), Marot laisse apparaître une issue logique faisant fond sur l'humour et l'étrangeté, mais qui d'une certaine façon les dépasse ou les secondarise : dire successivement qu'il ne se souvient pas depuis combien de temps est mort Pierre de Villiers, puis qu'il est mort en 1525 est à la rigueur envisageable, mais dans le cadre d'un discours oral spontané, non prémédité, de la même veine que ces témoignages livrés à la police ou à la justice et dont l'auteur, qu'il soit coupable sans cervelle ou

39. « Et l'on doit constater l'absence de gêne avec laquelle Marot place côte à côte, dans les sections de son *Adolescence*, des pièces écrites avec les mêmes procédés, mais qui sont tantôt graves, tantôt moqueuses, tantôt entre les deux. Comment caractériser la différence de ton entre l'épitaphe "De Jouan, le fol de ma Dame", et celle "De feu Maistre Pierre de Villiers", secrétaire du roi ? » (« Clément Marot : une poétique en creux ? », in *Le Génie de la langue française. Autour de Marot et la Fontaine*. « L'Adolescence clémentine », « Les Amours de Psyché et de Cupidon », textes réunis par Jean-Charles Monferran, Paris, ENS Éditions, 1997, p. 28). On remarquera que l'auteur, que ce soit par prudence ou par l'effet d'une heureuse distraction, se garde bien de répondre, et n'indique même pas celle des deux épitaphes qui est la plus moqueuse. Comme par hasard, d'ailleurs, le doute subsiste aussi sur l'identité de ce « Jouan », qui n'est peut-être pas le bouffon de la duchesse d'Alençon, tout comme Pierre de Villiers n'est peut-être pas secrétaire du roi.

mythomane, n'anticipe pas les contradictions qui vont le confondre. Se justifierait alors un peu mieux l'imparfait bancal « voulait » du vers 6, qui ne se combine pas idéalement, même au xvi<sup>e</sup> siècle, avec le « souloit » du vers précédent, si ce n'est par commodité phonétique ; en réalité, il pourrait revêtir une valeur hypocoristique, et cautionner, exactement comme dans les babillages semi mimétiques des adultes pour enfants en bas âge, une proximité familière fleurant bon la tonalité des contes et légendes, et les commentaires pseudo-flatteurs des agissements enfantins. L'aspect sécant de l'imparfait projette le refus de Pierre de Villiers dans une sorte de permanence chronologiquement non bornée saisie de l'intérieur, et ne dessine ni l'aspect globalisant (« une vision synthétique et compacte du procès », comment disent justement certains grammairiens<sup>40</sup>), ni la rupture événementielle tranchant avec l'arrière-plan constitué par le premier imparfait « souloit » qu'aurait endossés un passé simple<sup>41</sup>. Tout se passe comme si, en lieu et place d'un passé simple qui aurait « historicisé » les refus existentiels de Pierre de Villiers en donnant un bilan ou un événement suggéré par la structure en cours de résolution (le système consécutif « Si sagement vivre souloit / Que jamais... » fait attendre évidemment un passé simple : \* « estre ne voulut »), l'imparfait faisait de ces refus une réalité insistante ou répétitive, peut-être légèrement brocardée par une possible mise à distance hypocoristique<sup>42</sup>.

Cette *mimesis* un peu retorse (parce que partielle) de l'oralité improvisatrice, qui n'est certes pas une nouveauté chez Marot et qui a même compté pour beaucoup dans sa réputation de « naïveté », de « simplicité », de « transparence », se trouve confirmée par les marques d'autocorrection,

40. Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2009, p. 37.

41. « Son aspect analytique permet d'introduire une rupture, exprimée par le passé simple [...] Le passé simple vient interrompre le procès à l'imparfait en dissociant ses deux parties : la partie initiale est réalisée, la partie virtuelle est annihilée » (*ibid.*, p. 541). C'est le cas-type de la phrase « Il chantait quand son frère entra ».

42. C'est d'autant plus sensible que l'adverbe de temps est le compagnon idéal de ces apoduses de systèmes consécutifs : « Comme le passé composé et l'aoriste grec, le passé simple s'emploie, souvent avec *toujours* ou *jamais*, pour exprimer des vérités générales. » (*ibid.*, p. 538).

de précision *a posteriori* : depuis la parenthèse du vers 7 (« (Combien qu'il fust vieil charié) »), jusqu'à l'épanorthose intensificatrice du vers 22 (« Non pas happer, mais si bien battre »), en passant par la modalisation quasi parenthétique du vers 13 (« Ou au moins par tout le bruit a »), tout comme par l'emploi plutôt familier d'un « de » explétif et d'une interjection triviale dans l'expression « Mais *de* mort, *ma foy* je croy bien / Qu'il l'est<sup>43</sup> ».

Que penser dès lors du dernier facteur d'étrangeté, la disparition, au fil des éditions, du « Amen » final, qui concluait l'épitaphe dans les éditions de 1532 et 1534 ? Il n'est pas absurde d'y voir un souci de décence ou de retenue dans un texte déjà suffisamment satirique et moqueur, par un calcul d'autocensure qui éviterait que la légèreté du discours ne contamine la religiosité elle-même après avoir autant fragilisé, dans sa consistance humaine, le personnage auquel la relie cette *laudatio funebris* expéditive. Pour autant, l'absence de cette interjection rituelle est d'autant plus remarquable que le dernier vers réinjecte *in extremis* un vœu tout ce qu'il y a de plus sérieux et qui la permet, voire l'appelle – ce qui, soit dit en passant, plaide encore pour la modestie de condition, voire le caractère purement fictif du défunt : mentionner les « pechez » d'un haut fonctionnaire d'état n'est guère conforme au *decorum* de l'exercice, et ce ne sont certes pas les autres (vrais) secrétaires ou même valets de chambre du roi, les Champeverne, Robertet, Gédoyen et consorts, qui auraient eu droit à ce rappel de plate liturgie.

Le plus ironique, dans cette épitaphe, c'est donc sûrement qu'elle rend à peu près indifférente la question de savoir s'il existait bien un obscur secrétaire du roi nommé Pierre de Villiers, car l'escamotage suprême est

43. De tous ces procédés, le plus équivoque est sans doute la parenthèse, car, comme le note Éliane Kotler, « Dans les épitaphes, les énoncés parenthétiques combinés aux propos plus ou moins désinvoltes qu'ils modalisent sont des plus surprenants, parce qu'ils confèrent à ces textes une dimension parodique : au moment où il avance une explication, un commentaire passablement impertinent, sur la vie du défunt personnage dont il rédige l'inscription funéraire, Marot fait mine d'en atténuer la portée, mais en réalité attire l'attention sur eux, en affirmant qu'il les rapporte à sa subjectivité d'individu unique. » (« Des contrastes énonciatifs dans *l'Adolescence clémentine* », in Christine Martineau-Genieys (dir.), *Clément Marot et l'Adolescence clémentine*, colloque de Nice, 10 janvier 1997, p. 86-87).

de parler de lui sans jamais faire état de ses services dans cette charge, ni des qualités qui le rendent inoubliable, ce qui est contraire aux conventions du genre. Le véritable fantôme, guetté par la décrépitude et la mort, menacé par l'oubli, c'est le vivant qui en parle au moment où on le lit, où l'on articule la parole funèbre à sa place, et qui peut-être, en illusionniste de la scène énonciative, s'imagine une parade à sa propre finitude en repoussant indéfiniment la caducité de sa prise de parole: le « depuis ne sçay combien » fonctionne comme un embrayeur au sens linguistique du terme, un *shifter* existentiel plus que simplement temporel, qui conjure les ravages du temps en préservant éternellement sa validité, et en donnant par avance un poids inattendu à la formule topique gravée par Lyon Jamet sur l'épithaphe de marbre de son vieil ami en la cathédrale San Giovanni de Turin, « un mort qui toujours vif sera<sup>44</sup> », comme si la poésie pouvait indéfiniment maintenir la fraîcheur du présent. Mais c'est peut-être là, au fond, la plus malicieuse mission, si ce n'est la plus éminente vertu, de la poésie en tant que telle.

---

44. C'est le vers 7, « Cy dort ung mort qui tousiours vif sera ». Voir Richard Cooper, « Dolet et Marot jugés par deux poètes contemporains: Jean Binet et Gabriele Simeoni ». *Esculape et Dionysos. Mélanges en l'honneur de Jean Céard*, Jean Dupèbe, Franco Giacone, Emmanuel Naya et Anne-Pascale Pouey-Mounou (dir.), Genève, Droz, 2008, p. 511-527.